



Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors
agglomération
Sur les communes
De Hem et Lys-lez-Lannoy

Le Président du Conseil de la Métropole Européenne de Lille,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5210-1 et suivants, et L. 5214-16

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière

VU l'arrêté n° 21A213 du 8 juillet 2021 du Président de la Métropole Européenne de Lille portant délégation de fonction aux Vice-Présidents et Conseillers Métropolitains délégués

VU la demande en date du 08/09/2022 émise par Gaëtan SERET de MEL SEER sise aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux Fauchage et balayage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 26/09/2022 au 08/10/2022 VOIE ANTENNE SUD ROUBAIX SENS HEM-LYLA, VOIE ANTENNE SUD ROUBAIX SENS LYLA-HEM, GIRATOIRE ANTENNE SUD SORTIE HEM et ROND POINT ANTENNE SUD DE ROUB SORTIE LYS.

ARRÊTE

Article 1

À compter du 26/09/2022 et jusqu'au 08/10/2022, de 21h00 à 5h00 , la circulation des véhicules est interdite :

- à l'intersection de la VOIE ANTENNE SUD ROUBAIX SENS HEM-LYLA et de la VOIE ANTENNE SUD ROUBAIX SENS LYLA-HEM
- à l'intersection de la VOIE ANTENNE SUD ROUBAIX SENS LYLA-HEM et de la VOIE ANTENNE SUD ROUBAIX SENS HEM-LYLA
- VOIE ANTENNE SUD ROUBAIX SENS LYLA-HEM
- VOIE ANTENNE SUD ROUBAIX SENS HEM-LYLA
- GIRATOIRE ANTENNE SUD SORTIE HEM
- ROND POINT ANTENNE SUD DE ROUB SORTIE LYS

Article 2

À compter du 26/09/2022 et jusqu'au 08/10/2022, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE ANTOINE PINAY, GIRATOIRE RUE ARISTIDE BRIAND, AVENUE ARISTIDE BRIAND, CHEMIN LA COULEE VERTE, RUE JULES GUESDE, RUE DE LILLE, GIRATOIRE RUE DE LILLE, AVENUE ALBERT BOURGOIS, PLACE CARNOT, RUE DE TOURNAI, RUE DES TROIS FRERES REMY, RUE JEAN JAURES, RUE JEANNE D'ARC et ROND POINT ANTENNE SUD DE ROUB SORTIE LYS.

Article 3

À compter du 26/09/2022 et jusqu'au 08/10/2022, de 21h00 à 5h00 , une déviation est mise en

place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE JEANNE D'ARC, RUE JEANNE HACHETTE, RUE JEAN BAPTISTE LEBAS, RUE DES CANONNIERS, RUE NATIONALE, ROND POINT ANTENNE SUD DE ROUB SORTIE LYS, RUE DE LILLE, RUE JULES GUESDE, AVENUE ARISTIDE BRIAND, CHEMIN LA COULEE VERTE, GIRATOIRE RUE ARISTIDE BRIAND et RUE ANTOINE PINAY.

Article 4 - Prescription(s) technique(s) :

- L'entreprise mettra en place des panneaux d'information chantier.

Article 5

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, MEL SEER.

Article 6

Les sections ne seront pas fermées en même temps ni dans les deux sens.

Article 7

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Article 8

Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil de la Métropole Européenne de Lille, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de Lille, 143 rue Jacquemars Gielée – 59800 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

Article 9

M. le Directeur Général des Services de la Métropole Européenne de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Lille, le _____
Pour le Président de la Métropole Européenne de
Lille,
Le Vice-président délégué de la Métropole
Européenne de Lille

Bernard GERARD

DIFFUSION:

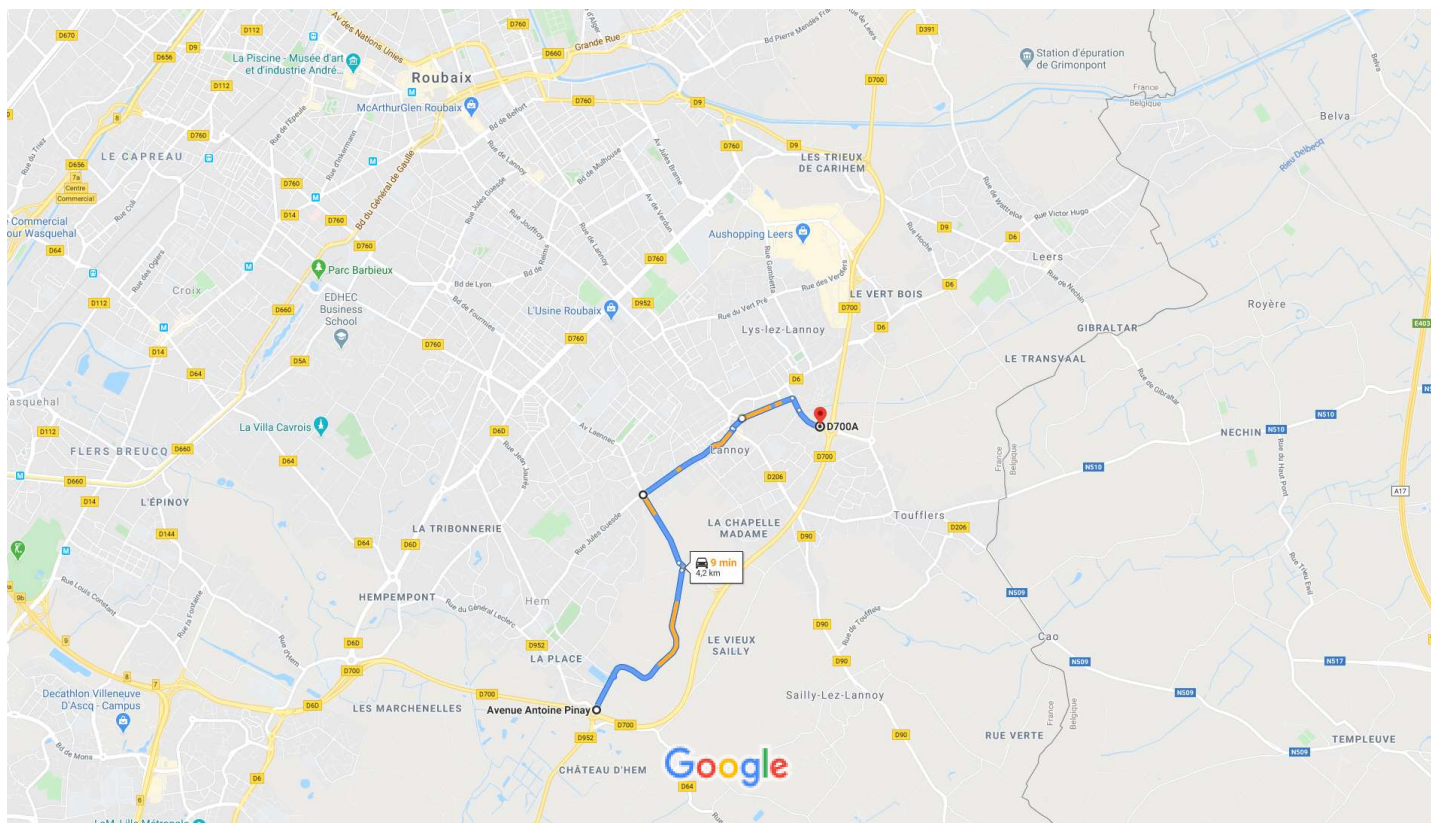
- MEL SEER
- M. le Directeur Général des Services de la Métropole Européenne de Lille
- M. le Maire de Wattrelos
- M. le Maire de Leers
- Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité - Direction Zonale des CRS de Lille
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L
- M. le Directeur d'ESTERRA
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers
- M. le Directeur d'Ilévia

ANNEXES:

Plans déviations

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Données cartographiques ©2020 500 m

Avenue Antoine Pinay

59510 Hem

Prendre Avenue Antoine Pinay en direction de Rue Jules Guesde/D952

- ↑ 1. Prendre la direction nord sur Avenue Antoine Pinay vers Rue du Calvaire
Traverser le rond-point 4 min (2,3 km)
- 📍 2. Au rond-point, prendre la 4e sortie 1,6 km
- ➡ 3. Continuer sur Rue des Trois Fermes 81 m
 600 m

Continuer sur D952 en direction de Lannoy

- ➡ 4. Prendre à droite sur Rue Jules Guesde/D952
Traverser le rond-point 3 min (1,0 km)
 900 m
- ⬅ 5. Prendre à gauche sur Place Carnot/D952 13 m
- ➡ 6. Prendre à droite sur Rue des 3 Frères Rémy 110 m

- ↑ 7. Continuer tout droit sur Avenue Jean Jaurès
-
- 49 s (450 m)

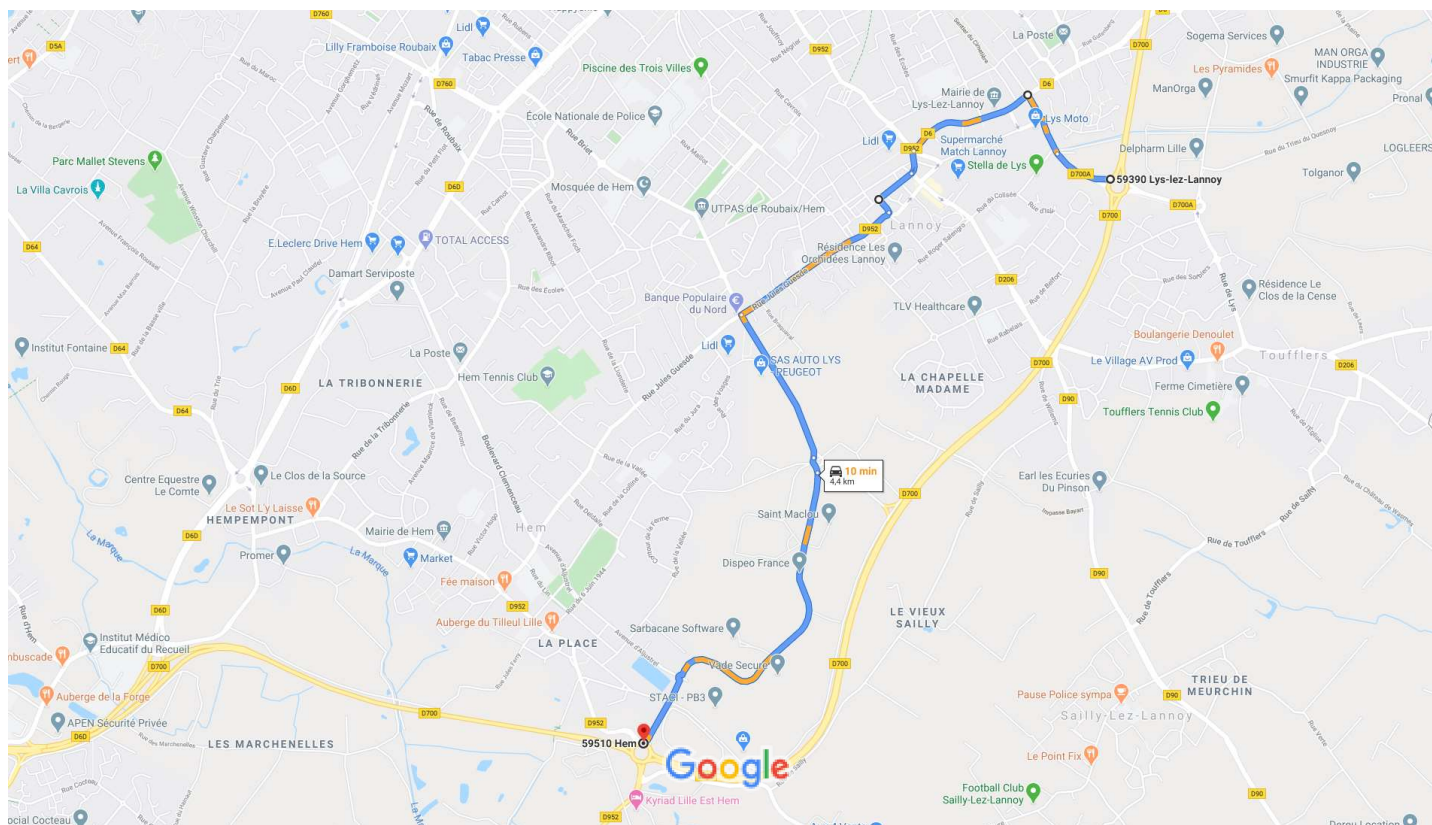
Rouler en direction de D700A

- 41 s (350 m)
- 📍 8. Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rue Jeanne d'Arc
-
- 110 m
- ↑ 9. Continuer sur D700A
-
- 220 m

D700A

59390 Lys-lez-Lannoy

Cet itinéraire est fourni à titre indicatif. Il est possible que vous deviez suivre un itinéraire différent de celui indiqué en raison de travaux, de bouchons, des conditions météorologiques, de déviations ou d'autres perturbations. Veuillez en tenir compte lors de la préparation de votre trajet. Veuillez en outre à respecter le code de la route et la signalisation sur votre trajet.



Données cartographiques ©2020

200 m

Lys-lez-Lannoy

59390

Prendre Rue Jean Baptiste Lebas/D6 et D952 en direction de Rue des Trois Fermes à Hem

5 min (2,1 km)

- ↑ 1. Prendre la direction ouest sur D700A
250 m
- ↑ 2. Continuer sur Rue Jeanne d'Arc
[Traverser le rond-point](#)
270 m
- ↶ 3. Prendre à gauche sur Rue Jean Baptiste Lebas/D6
550 m
- ↑ 4. Continuer sur Rue des Canonniers/D952
95 m
- ↑ 5. Continuer tout droit sur Rue nationale
170 m
- ↶ 6. Rue nationale tourne à gauche et devient Rue de Lille
68 m
- 📍 7. Au rond-point, prendre la 1re sortie sur Rue de Lille/D952
[Continuer de suivre D952](#)
750 m

Rouler en direction de Avenue Antoine Pinay

4 min (2,3 km)



8. Prendre à gauche sur Rue des Trois Fermes

650 m



9. Au rond-point, prendre la 3e sortie

68 m



10. Continuer sur Avenue Antoine Pinay

 [Traverser le rond-point](#)

1,6 km

Hem

59510

Cet itinéraire est fourni à titre indicatif. Il est possible que vous deviez suivre un itinéraire différent de celui indiqué en raison de travaux, de bouchons, des conditions météorologiques, de déviations ou d'autres perturbations. Veuillez en tenir compte lors de la préparation de votre trajet. Veuillez en outre à respecter le code de la route et la signalisation sur votre trajet.